

# BULLETIN D'ADHÉSION 2023



ARAPL  
Occitanie

Depuis 1978, nous accompagnons  
les professions libérales

Maison des Professions Libérales - 285 rue Alfred Nobel - BP 22 - 34935 Montpellier cedex 9

☎ 04.67.69.75.08 - @ araploc@araploc.org - www.araploc.org

Association loi 1901 – Déclaration Hérault n°3/16935 – JO du 26/06/1991 - Agrément n° 204340 du 10/12/1991, renouvelé le 10/12/2015

Siret : 385 214 432 00010 – Code APE 6920Z

## Permanences physiques :

■ Nîmes : Maison des professions libérales & de santé – Parc Georges Besse - 85 allée Norbert Wiener

■ Perpignan : Maison des professions libérales & de santé – Immeuble le Challenger - 17 Bd Kennedy

## Cadre réservé à l'ARAPL Occitanie

N° ADHÉRENT :

Date adhésion : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ PRO n° CNS   
Date d'effet : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Urssaf  Insee   
COMPLET  Autre

## ADHÉSION À TITRE INDIVIDUEL

Civilité :  Monsieur  Madame  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Je désire recevoir mon courrier à mon adresse :  Personnelle  Professionnelle  
Email : (1) \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_  
(1) Adresse sur laquelle vous pouvez recevoir nos documents confidentiels

## ADHÉSION D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UN GROUPEMENT D'EXERCICE

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Forme juridique (1) :  SCP  SDF  EURL  SEP  SISA  SPEC  
 Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_  
(1) Joindre obligatoirement copie des statuts ou d'un acte justificatif de la forme sous laquelle vous exercez.  
Nom & prénom des Associés (2) : (Cocher la case lorsqu'un associé est également adhérent à titre individuel à l'ARAPL Occitanie)  
1  \_\_\_\_\_ 2  \_\_\_\_\_  
3  \_\_\_\_\_ 4  \_\_\_\_\_  
5  \_\_\_\_\_ 6  \_\_\_\_\_  
(2) Tout changement d'associé doit être signalé à l'ARAPL Occitanie.

## INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

PROFESSION EXACTE : \_\_\_\_\_  
N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_  
Joindre certificat identification Insee ou affiliation Urssaf Ancien code APE  
DATE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ (Date d'affiliation au centre de formalité des entreprises)  
Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Etes-vous membre d'une SCM ?  Non  Oui, dénomination de la SCM : \_\_\_\_\_  
**Pour les médecins :**  
Etes-vous installé ?  Non  Oui – date d'installation : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
 Généraliste  Spécialité : \_\_\_\_\_ Secteur :  1  2  NC  Remplaçant

## ÉLABORATION DE MA DÉCLARATION DE REVENUS PROFESSIONNELS

Cet encart ne concerne pas les micro-entrepreneurs

J'affirme tenir ma comptabilité moi-même en conformité avec la nomenclature comptable.  
Je m'engage à télétransmettre ma déclaration de revenus professionnels sous ma propre responsabilité via l'espace sécurisé Extranet ARAPL Occitanie (Case C à cocher, cadre PEDI au verso - **SERVICE GRATUIT**).

Je fais appel aux services d'un membre de l'Ordre des Experts-comptables ou d'un avocat fiscaliste, et j'autorise l'ARAPL Occitanie à lui communiquer ou à lui demander tous les renseignements nécessaires concernant ma comptabilité.

Nom du cabinet comptable : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

# IMPORTANT

Vous devez recevoir obligatoirement, dans les 15 jours suivant le dépôt de votre bulletin d'adhésion, un accusé de réception par courrier postal. A défaut, contactez d'urgence notre service.

La cotisation est due du seul fait de l'adhésion et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

L'adhésion est automatiquement renouvelée par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

## MODE DE TÉLÉTRANSMISSION DE MES DÉCLARATIONS PROFESSIONNELLES À LA DGFIP

### Déclaration de partenaire EDI (PEDI)

Je choisis de télétransmettre mes déclarations de résultats ou des données comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnant, et toutes informations complémentaires à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) :

- A  Par mes propres moyens en ma qualité de partenaire EDI, (*Habilitation obtenue par les services fiscaux*)
- B  Par l'intermédiaire d'un membre de l'ordre des experts-comptables ou une association de gestion et de comptabilité, ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier,
- C  **Par l'intermédiaire de l'ARAPL Occitanie** (ou du partenaire EDI de l'ARAPL Occitanie).  
Dès lors, le présent document vaut mandat donné à l'ARAPL Occitanie pour accomplir en mon nom toutes formalités nécessaires et pour télétransmettre à la DGFIP l'ensemble des données et documents avec son partenaire EDI,
- D  Par l'intermédiaire d'un autre partenaire EDI.

## A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR VALIDER L'ADHÉSION

**Les avantages fiscaux sont sollicités à partir des revenus professionnels de l'année :** \_ \_ \_ \_

Avez-vous déjà adhéré à une Association Agréée ?  Non  Oui

Si oui, données à renseigner relative à votre ancienne AGA :

Nom & adresse : \_\_\_\_\_

Date de radiation : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Motif de radiation :  Démission  Exclusion  Cessation d'activité

Autre : \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

En adressant le présent bulletin à l'ARAPL Occitanie, je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

- ou  Agissant dans le cadre de l'exercice individuel de ma profession,
- Agissant en qualité de représentant légal de la société susvisée et pour le compte de l'ensemble des associés,
- Déclare donner mon consentement pour que mes données soient traitées par l'ARAPL Occitanie dans le cadre de ses missions légales.

Je déclare en outre :

- **Avoir pris connaissance** des conditions et engagements liés à l'adhésion, m'engage à adhérer à l'ARAPL Occitanie et à m'acquitter de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration,
- **Souscrire** à l'engagement d'amélioration de la connaissance des revenus conformément aux dispositions prévues à l'article 1649 quater F du CGI,
- **M'engager** à respecter l'obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes, et à suivre les recommandations qui me seront formulées par l'ARAPL Occitanie,
- **M'engager** à me conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association, au décret n°77-1520 du 31 décembre 1977 et à l'arrêté du 12 mars 1979, aux dispositions prévues à l'article 371 Y et à l'article 371 Q de l'annexe II du CGI,
- **Avoir pris connaissance** qu'en application de l'article 371 A de l'annexe II du CGI, en cas de manquements graves et répétés à mes engagements, l'ARAPL Occitanie pourra prononcer mon exclusion après m'avoir mis en demeure de présenter ma défense sur les faits reprochés,
- **M'engager** à communiquer à l'ARAPL Occitanie tous changements quant aux informations portées sur le présent bulletin :  
*Changement de nom, d'adresse professionnelle, personnelle ou courriel, de téléphone, de conditions d'exercice, d'expert-comptable ou d'avocat fiscaliste, de régime fiscal, de statut juridique, etc.*
- **Avoir pris connaissance** que les données personnelles - qui me concernent et détenues par l'ARAPL Occitanie - sont enregistrées et destinées uniquement à la réalisation des travaux et missions obligatoires confiées à l'ARAPL ou au fonctionnement interne de l'organisme. **J'autorise** l'ARAPL Occitanie à accéder à mes données personnelles et à les utiliser conformément au règlement général sur la protection des données (**RGPD**).

*L'ensemble des « textes et conditions » désignés sous les termes « Engagements de l'adhérent » sont consultables sur le site de l'ARAPL Occitanie, ou me sont remis sur simple demande.*

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Signature précédée de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »

## TARIF DES COTISATIONS 2023

### Exercice individuel :

- Créateurs – régime Micro fiscal : **50 € TTC** (41,67 HT)
- Micro BNC – Micro-entreprise : **99 € TTC** (82,50 HT)
- Déclaration contrôlée : **210 € TTC** (175,00 HT)  
(Régime réel – déclaration 2035)

### Exercice en groupe :

- 1 seul membre : **210 € TTC** (175,00 HT)
- 2 membres et plus - forfait : **315 € TTC** (262,50 HT)
- SISA : **315 € TTC** (262,50 HT)

**Article 10 des statuts de l'ARAPL Occitanie :** en l'absence de règlement dans le mois suivant son adhésion ou l'appel annuel de cotisation, l'adhérent sera exclu par décision de la commission de discipline. Adhésion avec tacite reconduction.